FORMATION CSSI

COORDINATEUR DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Durée totale de la formation : 96h

Objectifs de la formation

Pilotage global des projets de sécurité incendie : analyse des risques, définition des solutions techniques, coordination des acteurs et conformité réglementaire. Conseil, suivi de chantier, essais, audits et assistance jusqu'à la réception des installations et commissions de sécurité.

Prérequis

- Soit être titulaire de la certification de Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP3) ;
- Soit être titulaire du DUT "hygiène et sécurité", options "protection des populations sécurité civile", " protection civile" ou "hygiène et sécurité publique" ;
- Soit être titulaire de la qualification Sapeur-Pompier PRV2, AP2 (attestation du ministre) ou PRV3 ;
- Soit être ou avoir été ingénieur sécurité au sein d'un bureau d'étude ou bureau de contrôle ou Technicien de maintenance et de travaux en systèmes de sécurité incendie et avoir une parfaite connaissance du règlement de sécurité des ERP et des IGH et de son interprétation.

Public

Techniciens et responsables sécurité incendie, chargés de maintenance SSI, installateurs, bureaux d'études, maîtres d'œuvre et exploitants d'ERP/IGH souhaitant concevoir, exploiter ou auditer un SSI conformément à la réglementation.

EFFECTIF

1 participant
minimum

10 participants
maximum

Évaluation

- Création d'un schéma et explications techniques.
- Questionnement Oral.
- QCM de 40 questions.
- Étude et analyse de plans avec conception de la mise en sécurité lors de la mise en place d'une situation professionnelle.
- Création de documents techniques.

Modalités d'animation

- Apports de connaissances.
- Échanges interactifs avec les stagiaires.
- Mises en situation pédagogiques.
- Etude de cas pratiques.

Méthodes et moyens pédagogiques

Chaque stagiaire se verra confier, tout au long du stage, divers documents à jour des dernières modifications réglementaires comportant les modules de formation. Des exercices de mise en pratique des connaissances seront réalisés au cours de la formation avec mise en application des connaissances sur des cas concrets.

CETTE FORMATION EST DISPONIBLE DANS LES AGENCES SUIVANTES :

- **En Île-de-France** : Paris 14e arrondissement, Evry en Essonne.
- **En Bretagne** : Rennes.
- **Dans le Grand-Est** : Mulhouse et Strasbourg.

Accessibilité handicap : la formation est adaptable selon les besoins spécifiques du stagiaire. Contactez notre référent handicap pour un accompagnement adapté.

Contenu de la formation

01 1ÈRE PARTIE : DOMAINE D'INTERVENTION

- Le domaine d'intervention du CSSI.

02 2ÈME PARTIE : RÈGLEMENTATION ET DÉFINITIONS

- Le SSI.
- Le coordonnateur SSI.
- Le règlement de sécurité.
- Les normes.

03 3ÈME PARTIE : PHASE DE CONCEPTION

- Analyse des besoins.
- Le zoning.
- Dispositifs actionnés de sécurité (DAS).
- Mise en application.

04 4ÈME PARTIE : PHASE DE RÉALISATION

- DiffLes différentes actions.
- Le dossier d'identité.

05 5ÈME PARTIE : PHASE DE RÉCEPTION

- Le dossier administratif.
- Cas concrets.